



Wallonie



VILLE DE
BEAURAING

Au cœur de nos campagnes

AVIS

Arrêté Ministériel du 26 novembre 2021 approuvant le plan communal d'aménagement dit : « Extension de la zone d'activité économique de Gozin » à Beauraing, en vue réviser le plan de secteur de Beauraing-Gedinne décidé par Arrêté Ministériel du 23 septembre 2014.

Conformément à l'article L-1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège Communal de la Ville de Beauraing porte à la connaissance du public que le Ministre de l'Aménagement du Territoire, en date du 26 novembre 2021, a approuvé le plan communal d'aménagement dit : « Extension de la zone d'activité économique de Gozin » à Beauraing, en vue réviser le plan de secteur de Beauraing-Gedinne décidé par Arrêté Ministériel du 23 septembre 2014.

Le texte intégral dudit Arrêté Ministériel peut être consulté à l'Hôtel de Ville, Place de Seurre, 3-5 Service Urbanisme, Aile gauche du rez-de-chaussée.

Vu le contexte de la crise Covid-19, cette consultation est possible **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** par téléphone au 082/71-00-64 ou par courriel : jacques.belot@beauraing.be, les jours ouvrables de 09 h à 12h et de 14 h à 16h, le mardi jusqu'à 18h et le samedi matin de 09 h à 12 h

Le Directeur général

Denis JUILLAN

Par le Collège :



Le Bourgmestre

Marc LEJEUNE